Ecrit par Echo du Mardi le 24 avril 2020

Deux députés vauclusiens appellent à une ouverture des fleuristes le 1er mai



La tradition du muguet du 1er mai va devoir s'adapter à la crise du Covid-19. Le gouvernement l'a dit, il n'y aura ni vente à la sauvette ni fleuristes ouverts cette année. Une déclaration qui a fait réagir les députés vauclusiens LREM (La République en marche) Adrien Morenas et Souad Zitouni qui viennent de saisir le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation Didier Guillaume dans un courrier co-écrit avec 21 autres parlementaires. Ils demandent à ce que les fleuristes puissent ouvrir leurs commerces le 1er mai (et uniquement ce jour-là) « sur la base du même modèle que nos marchés c'est à dire sous le régime de la dérogation préfectorale, après saisine du maire à l'intention des fleuristes et seulement des fleuristes. Evidemment, lesdites ouvertures dérogatoires se feraient dans le cadre du strict respect des gestes barrières. »

Initiative accueillie favorablement par la profession

Une initiative accueillie favorablement par les fleuristes qui, comme beaucoup de commerces, s'adaptent tant bien que mal à la crise sanitaire. « Avec l'arrivée du confinement nous avons dû nous réorganiser,

Ecrit par Echo du Mardi le 24 avril 2020

explique Christine Hermitte, propriétaire de 'A la Rose d'Or' à Pertuis. Ce serait effectivement une bonne chose si nous pouvions ouvrir nos portes le 1er mai, ne serait-ce qu'en instaurant un système de drive. Et ce d'autant plus que nous avons des producteurs établis dans le Var ou à Villelaure qui peuvent nous approvisionner sans problème. Beaucoup de personnes pensent que parce que nos boutiques sont fermées les fleuristes ne travaillent plus, ce qui est faux car la majorité d'entre eux font de la vente par correspondance. C'est pourquoi il faut que le gouvernement nous autorise à ouvrir ne serait-ce que pour montrer aux gens que nous existons toujours. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !